

**APPEL D'OFFRES N°LOG&IMMO 006/09/2020 -
FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION DE
TELEPHONIE SUR IP**

SOMMAIRE

<u>1 Objectif de l'appel d'offres</u>	<u>3</u>
<u>2 Règlement de la consultation</u>	<u>13</u>
<u>Descriptif Technique</u>	<u>24</u>
<u>4 Les solutions</u>	<u>25</u>

1. OBJET DU PRÉSENT APPEL D'OFFRES ET OBJECTIFS

2.1. *Objet du règlement de la consultation*

La présente consultation a pour objet « **Fourniture et mise en œuvre d'une solution de téléphonie sur IP et de collaboration** ». Elle concerne la mise en place d'un nouveau système de téléphonie sur IP au sein de la Banque Atlantique Côte d'Ivoire (BACI) au siège et dans les agences. Les sites concernés dans la première phase du projet sont :

- ❖ Immeuble Atlantique - Siège (Plateau)
- ❖ Immeuble AMCI (Plateau)
- ❖ Un réseau de 30 agences et plus (Abidjan et province)

En somme, il faudra que le call manager puisse supporter 1000 postes avec une possibilité d'agrandir ce nombre par des licences.

Cette consultation concerne :

- ❖ La fourniture et la mise en service de la nouvelle solution de téléphonie sur IP
- ❖ La fourniture et la mise en place d'un système de call center
- ❖ La fourniture d'une solution de facturation

Avant tout accord définitif, ces critères devront être discutés et conjointement approuvés par le soumissionnaire et la BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE.

2.2. *Objectifs et Résultats attendus*

La solution attendue à l'issue de cet appel d'offres devra permettre de:

- ❖ Mettre en place une solution technique permettant de faciliter la communication entre les structures et de consolider la décentralisation au niveau des agences
- ❖ Améliorer la performance des échanges et de la communication entre les différents sites du groupe
- ❖ Offrir un meilleur service téléphonique aux clients et employés
- ❖ Bénéficier d'un outil de communication moderne, adapté aux nouvelles technologies et capable d'évoluer avec celles-ci (IP, mobilité, services web, call

center, visio-conférence...)

- ❖ Mettre en œuvre de nouvelles fonctionnalités d'accueil téléphonique
- ❖ Être capable de s'intégrer au sein du système d'information existant : possibilité de cohabitation entre le système actuel téléphonique.
- ❖ Avoir une architecture modulable, évolutive et optimale qui garantit la pérennité de l'investissement réalisé et qui valorise le cas échéant les investissements précédents :
le call manager doit être capable de connecté de façon simultanée 1000 utilisateurs avec une possibilité d'extension à 2000.
La proposition doit pouvoir fonctionner simultanément avec certains sites de la banque encore en analogique jusqu' à leur changement.
- ❖ Optimiser les coûts de fonctionnement, d'exploitation et de maintenance.

**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION DE
TELEPHONIE SUR IP ET DE COLLABORATION**

2. RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 *Objet du règlement de la consultation*

Le présent règlement de la consultation concerne l'appel d'offres restreint pour la fourniture et la mise en œuvre d'une solution de téléphonie sur IP et collaboration.

2.2 *Définitions*

Il sera attribué aux termes rencontrés dans le dossier de l'appel d'offres les significations suivantes :

- ⇒ L'« Entreprise » désigne la firme ou la société, participant à la concurrence pour la fourniture du matériel et autres prestations objet du présent appel d'offres.
- ⇒ La « Commission » désigne la commission de jugement des offres, constituée à cet effet par LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE.
- ⇒ L'« Adresse de LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE » fait référence à l'adresse suivante :

BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE
Pôle Finances et Support
Service Logistique et Immobilisations
8ème étage de l'Immeuble Atlantique
- Plateau - Avenue Noguès
ABIDJAN
04 BP 1036 Abidjan 04
Téléphone : +225 20 31 59 50
Fax : +225 20 31 59 51

2.3 *Caractéristiques de l'appel d'offres*

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes personnes physiques ou morales installées ou représentées en Côte d'Ivoire et aptes à réaliser dans les conditions requises les travaux, objet de la présente consultation, pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire.

2.4 *Qualité des concurrents*

Ne seront pas admises les sociétés en liquidation judiciaire, les sociétés en redressement judiciaire, les prestataires ayant une ancienneté de moins de trois (03) ans sur le marché.

La capacité à justifier la représentation d'une marque ainsi que la possibilité de disposer de matériel de la marque : poste téléphoniques, pièces de rechange du call manager...

2.5 Sanction des fautes commises dans la passation des marchés

La Banque Atlantique Côte d'Ivoire exige des candidats, des soumissionnaires et des titulaires de ses marchés, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. Tout, soumissionnaire, attributaire et titulaire de marchés en cas de constatation d'infractions aux règles de passation des marchés commises par les intéressés. Est passible de telles sanctions le candidat, le soumissionnaire, l'attributaire ou titulaire qui :

1. Commet des inexactitudes délibérées. Les inexactitudes délibérées dans les attestations ou justifications contenues dans une offre entraînent l'élimination du soumissionnaire de l'appel d'offres en cours,
2. S'est livré à des pratiques frauduleuses. Ceci disqualifie tout candidat ou soumissionnaire ayant fait une présentation erronée des faits afin d'influer sur la passation ou l'exécution d'un marché ;
3. Procède à des pratiques de collusion entre soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels et de priver l'autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

2.6 Eclaircissement au dossier de l'appel d'offres

Un candidat éventuel désirant des éclaircissements sur les documents contactera l'Autorité contractante, par écrit, à l'adresse de l'Autorité contractante indiquée dans l'avis d'appel d'offres, ou soumettra ses requêtes durant la visite du site obligatoire. Les questions doivent être adressées au moins 7 jours avant la date de dépôt des offres à l'adresse :

select-four.baci@banqueatlantique.net.

2.7 Modification à apporter au dossier d'appel d'offres

Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment, avant la date limite de remise des offres, modifier le Dossier d'appel d'offres en publiant un additif. Tout additif publié sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le Dossier d'appel d'offres du Maître de l'Ouvrage.

Afin de laisser aux soumissionnaires éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte l'additif dans la préparation de leurs offres, le Maître d'Ouvrage peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des offres.

2.8 Langue de l'appel d'offres

L'offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et le Maître de l'Ouvrage seront rédigés dans la langue française. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction dans la langue française qui fera foi.

2.9 Les variantes

Dans le cas où les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques de moindre coût, ils doivent d'abord chiffrer la solution de base du Maître d'Ouvrage telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'offres, et fournir en outre tous les renseignements dont le Maître d'Ouvrage a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Le cas échéant, seules les variantes techniques du Soumissionnaire ayant offert l'offre conforme à la solution de base évaluée la moins disante seront examinées par le Maître d'Ouvrage.

2.10 La monnaie de l'offres

Les prix seront indiqués en FCFA

2.11 La durée de validité de l'offre

Les offres demeureront valables pendant une durée de 120 jours après la date limite de remise des offres fixée par le Maître d'Ouvrage. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée par le Maître d'Ouvrage.

2.12 Clarification concernant les offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des offres et la vérification des qualifications des soumissionnaires, le Maître d'Ouvrage convoquera dans le cadre de cette consultation les différents soumissionnaires devant un comité dont la composition sera à sa discrétion.

2.13 La sous-traitance

Les Soumissionnaires ne peuvent proposer une sous-traitance que à concurrence de 20% maximum du montant de son offre.

2.14 Le cautionnement définitif

Dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la notification par l'Autorité contractante de l'approbation du marché, le soumissionnaire retenu fournira un cautionnement définitif, conformément au Formulaire de cautionnement définitif figurant en annexe.

Le défaut de fourniture par le soumissionnaire retenu, du cautionnement définitif susmentionné, constituera un motif suffisant de résiliation du marché ou une rétention des paiements jusqu'à présentation de ce cautionnement. Il est limité à 3% du montant du marché.

Le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis à LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE dans le cas où le titulaire ne réalise pas son cautionnement définitif dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la notification de l'approbation du marché. Le cautionnement définitif reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire jusqu'à la réception définitive totale des prestations prononcées à la fin de la durée du marché. Il sera restitué la caution à la suite d'une main levée délivrée par le maître d'ouvrage dans un délai maximum de trois (03) mois suivant la date de réception définitive de la totalité des prestations, si le titulaire, remplit à cette date, vis-à-vis du maître d'ouvrage, toutes ses obligations contractuelles.

3.15 Les modalités de paiement

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- 20 % à la commande
- 30 % à la livraison du matériel sanctionnée par une réception avec le service informatique
- 40 % à la réception provisoire
- 10% à la réception définitive.

2.15 Pénalités, et retenues

La pénalité journalière pour retard dans l'exécution est fixée à : 1/1000ième du montant non révisé du décompte définitif augmenté de ses éventuels avenants.

Les jours de retard seront notés dans le cahier de chantier à chaque réunion. Les retards, les avances, et intempéries seront notés et diffusés avant la période de réception.

Le montant maximum des pénalités est de : 10% du montant du décompte définitif et de ses avenants éventuels.

2.16 Prolongation des délais d'exécution

Seuil des intempéries entraînant une prolongation des délais d'exécution des travaux : incapacité de mener des activités économiques dans le pays, demande de la banque d'observer des délais pour des raisons propres. Les intempéries naturelles seront également prises en compte crues, inondation....

Nombre de journées d'intempéries prévisibles : Le nombre sera déterminé en fonction des intempéries réelles.

2.17 Règlement des différends

Les litiges sont réglés en premier à l'amiable. En cas de non satisfaction, la partie la plus diligente pourra saisir la juridiction compétente en dernier recours.

2.18 Conduite des travaux

La conduite des travaux sera assurée par le service informatique de la banque Atlantique en coordination avec la DSI de ABI

Les ordres de services, les décomptes, les changements, les validations des échantillons, le calcul des jours de pénalités, seront de la responsabilité du service informatique et du service logistique et Immobilisation.

2.19 Responsabilité – Assurance

Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent marché

- assurance des risques causés à des tiers:
- Assurance des accidents de travail

2.20 Durée de réalisation

Dans le cadre de la fourniture et l'installation de la téléphonie IP, la banque octroie un délai de 3 mois pour la réalisation des prestations décrites dans le cadre de cette consultation.

Pour se faire la banque est disposé à recevoir tout besoin de compréhension et précision comme décrit plus haut.

2.21 Passation du marché

Le soumissionnaire désigné demeurera engagé durant un délai supplémentaire de soixante (60 jours), délai maximum durant lequel sera établi et approuvé le marché.

2.22 Obligations de l'adjudicataire

L'adjudicataire est réputé avoir pris parfaitement connaissance, pour s'en être personnellement rendu compte, de tous les détails du présent marché.

2.23 Contestations et litiges

Dans le cas de litiges qui pourraient survenir entre l'adjudicataire et LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE, toutes les contestations se rapportant au présent marché qui ne peuvent être réglées par voies amiables seront soumises au tribunal du commerce du lieu d'élection de domicile de LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE auquel les parties donneront attribution et compétence, nonobstant toutes clauses qui pourraient figurer dans les lettres et autres pièces émanant de l'adjudicataire.

2.24 Lieu de livraison

L'ensemble des éléments à fournir ainsi que la solution qui sera acquise seront livrés sur les différents sites concernés par ce projet.

2.25 Confidentialité

En recevant le présent cahier des charges, l'Entreprise s'engage à ce que les informations écrites ou orales communiquées par LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE:

- a) Soient protégées, gardées strictement confidentielles et soient traitées avec les plus extrêmes précautions et protections ;
- b) Ne soient divulguées de manière interne qu'aux seuls membres de son personnel ayant à les connaître et sous réserve que ces derniers s'engagent à respecter les obligations de confidentialité ;
- c) Ne soient utilisées qu'aux seules fins de déterminer les possibilités de coopération entre les parties ;

- d) Ne soient divulguées, ni susceptibles d'être divulguées, soit directement ou indirectement à tout tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées à l'alinéa b) ci-dessus ;
- e) Ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement pour ses besoins propres, lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE.

3 L'APPRECIATION DES OFFRES

3.1 Présentation et jugement des offres

❖ Présentation

L'Entreprise est tenue de présenter dans une première enveloppe fermée une offre comprenant un dossier administratif et technique dans une deuxième enveloppe fermée une offre financière (en trois exemplaires chacune) sur cette enveloppe il sera marqué le « nom de l'entreprise » et « offre financière », le tout (les deux premières) dans un seul pli fermé et scellé, transmis à l'adresse de LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE.

Chaque pli (offre technico administrative et financière) doit être cacheté et porter La mention « ce pli ne doit être ouvert que par le Président de la Commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres ». Cependant la première enveloppe regroupant les deux premières ne doit pas mentionner le nom du soumissionnaire mais l'objet de l'appel d'offres.

➤ Première Enveloppe

OFFRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE (TECHNICO ADMINISTRATIVE)

L'offre technique comprendra par ordre les éléments suivants :

- **Capacité administrative du soumissionnaire**

- 1- la lettre d'engagement annexe
- 2- La déclaration de la société
- 3- Adresse, téléphone, adresse géographique
- 4- Les pouvoirs du soumissionnaire
- 5- L'attestation de non-faillite, (pour les entreprises étrangères uniquement) : *éliminatoire*
- 6- le présent cahier de charges paraphé et signé
- 7- la caution de soumission
- 8- Le registre de commerce
- 9- l'attestation de régularité fiscale en période de validité
- 10- l'attestation de CNPS à jour
- 11- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

Capacité Technique du soumissionnaire ;

- 12 la lettre d'engagement du fabricant autorisant la vente de la marque par le soumissionnaire ainsi qu'un engagement à accompagner ce dernier dans les années ultérieures.
- 13- La liste du Personnel affecté au projet : Cadres et agents de maîtrise avec CV et diplôme certifié de moins de 3 mois.
- 14- La liste du matériel avec preuve de possession ou de location de matériel
- 15- Expériences dans les projets similaires : remplir les formulaires expériences et ex spécifiques de construction

- 16- Les certificats de Bonne exécution liés aux expériences d'installation de téléphonie IP.
- 17- Attestation de visite des lieux :
- 18- **Planning détaillé des travaux signés et cacheté:**
- 19- **Organisation du chantier : méthodologie mise en place avec les ressources affectées au chantier désignés dans la liste du personnel.**

➤ Deuxième Enveloppe

OFFRE FINANCIERE

L'offre Financière comprendra les éléments suivants :

- 1- La soumission
- 2- les fiches techniques des équipements proposés
- 3- le devis estimatif et quantitatif renseignés des propositions des prix unitaires

❖ **Critères d'évaluation et de Qualification du soumissionnaire**

Pour se voir attribuer le marché, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères ci-après

I- Examen Préliminaire

Critères 1 : situation administrative et juridique

A1-La lettre d'engagement

Cette lettre sera selon le modèle en annexe 1, elle engage l'entreprise à respecter les dispositions des travaux :

La souscription à la police d'assurance

L'engagement à la non liquidation judiciaire ;

L'engagement à ne sous-traiter qu'une part du marché comme défini.

A2 -Pouvoir du soumissionnaire

Le représentant du soumissionnaire habilité à signer les documents devra posséder une autorisation des personnes dûment désignées par l'entreprise ou être cette personne désignée par l'entreprise à travers un PV ou le registre de commerce. Cette fiche n'est pas obligatoire si le signataire est le représentant désigné sur le registre de commerce.

A3- *Le registre de commerce en relation avec l'objet de la soumission*

Le registre à fournir sera en recto verso afin d'avoir une liste exhaustive des compétences reconnues au soumissionnaire.

A4- La caution de soumission

Etant donné l'ouverture faite dans cette consultation il est prévu une caution de soumission pour garantir l'engagement du soumissionnaire à son offre pendant toute la durée du processus.

Montant de la caution : 2 000 000FCFA

A5 L'ensemble du Cahier de charges

Le soumissionnaire devra prendre connaissance de l'ensemble des documents qui serviront de base pour les marchés des entreprises retenues : Ainsi, chaque soumissionnaire devra parapher et signé les documents suivants à joindre à leur offre :

Le Règlement de la consultation
Les descriptions techniques

A-6 L'attestation de régularité fiscale à jour :

Il faut noter qu'il est indispensable pour la Banque Atlantique de ne travailler qu'avec les entreprises à jour à l'égard de la fiscalité.

Aucune contractualisation ne peut se faire sans attestation de régularité fiscale à jour.

A-7 L'attestation CNPS à jour

Les soumissionnaires devront fournir une attestation de sécurité sociale à jour et en relation avec le liste du personnel fournie.

Une incohérence pourra conduire au rejet des offres puis aucune contractualisation ne se fera sans

A-8 L'attestation d'assurance responsabilité civile +engagement tout risque chantier.

L'attestation devra être à jour et comporter les niveaux de couverture assurées.

Critères 2 : Capacité technique et Expériences

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique exigée dans le cadre de cet appel d'offres.

T1- La liste du personnel

Le personnel proposé dans le cadre de cet appel d'offres concerne essentiellement l'ensembles de ressources qui interviendront dans le cadre de la réalisation des ouvrages si elle est retenue.

1 Le chef projet : interlocuteur avec les Maîtres d'œuvre ou d'ouvrage

Poste	Diplôme	Années d'expériences minimum	Nombre de projets de nature similaire
Chef projet	Ingénieur en informatique ou formation connexe	3 ans	3

2 Le Conducteur des travaux/chef chantier

Poste	Diplôme	Années d'expériences minimum	Nombre de projets de nature similaire
Conducteur et chef de chantier	Techniciens supérieur en informatique Bac +2 ou formation connexe	5 ans	3

Les critères de notations sont définis dans la partie critères de notation

Cette liste du personnel pour être valide sera accompagnée de CV et de Diplômes certifiés moins de six(6) mois.

T2 La liste du matériel

Les soumissionnaires devront justifier la disponibilité du matériel adéquat et nécessaire aux travaux. L'entreprise devra justifier la disponibilité d'un matériel à travers la propriété ou la location du matériel.

N.B : L'Entrepreneur doit joindre les pièces justificatives correspondantes

Le matériel peut être possédé en propre ou pris en location. Pour le matériel en location, en plus des photocopies des cartes grises ou des attestations d'assurance, **joindre un contrat de promesse de location**. Ces pièces justificatives feront foi.

Le défaut de l'un quelconque du matériel exigé avec les documents justificatifs peut entraîner le rejet de l'offre.

Testeur Universelle pour câble et connexion ;

T3- Les expériences en Fourniture et pose de système similaires

Il s'agit de dresser la liste des travaux neufs et de maintenance exécutés dans les années 2015 à 2019, en remplissant l'annexe 6.

T4- Les attestations de bonne exécution

Il est attendu par attestation de bon exécution des documents signés par des donneurs d'ordre reconnus, Responsables et/ou Directeurs des moyens Généraux, Architectes, Maître d'œuvre ...indiquant l'objet, le montant, la période et le nom de l'autorité contractante et la nature exacte des travaux réalisés.

L'appréciation et la vérification des informations contenues dans ces attestations sont laissées à l'appréciation du comité d'analyse des offres.

Dans le but d'apprécier la capacité des entreprises, il est demandé le maximum d'attestations de bonne exécution délivrées

T5- Attestation de visite de lieux

Une visite sur le site est prévue sur le site sur 3 jours définie plus haut. Cependant, par le simple fait de soumissionner à cette consultation il s'engage à avoir pris connaissance de l'ampleur des travaux. Aucune réclamation émanant d'une méconnaissance du site ne sera acceptée après l'attribution du marché.

T6 Planning Détaillé

Le planning enveloppe est défini dans l'avis d'appel d'offres. IL appartient à chaque soumissionnaire de proposer un planning réaliste de réalisation des travaux. Ce planning sera signé par celui qui détient le pouvoir à cet effet.

T7 Organisation-Méthodologie

Chaque soumission mettra en relation les différentes ressources humaines prévues dans le cadre de ce projet et la méthodologie qui sera employée pour réaliser les travaux.

N.B : L'Entrepreneur doit joindre les pièces justificatives correspondantes

Le matériel peut être possédé en propre ou pris en location. Pour le matériel en location, en plus des photocopies des cartes grises ou des attestations d'assurance, **joindre un contrat de promesse de location**. Ces pièces justificatives feront foi.

Le défaut de l'un quelconque du matériel exigé avec les documents justificatifs pourrait entraîner le rejet de l'offre.

B. Dossier d'appel d'offres

Afin d'obtenir des **clarifications** uniquement, l'adresse de l'Autorité contractante est la suivante :

Plateau Immeuble BANQUE ATLANTIQUE
Avenue Noguès 04 BP 1036 ABIDJAN 01, Service ABS
8^{ème} étage Services ABS/ achats.
Téléphone 20315950/ 20301520

Adresse électronique : **select-four.baci@banqueatlantique.net**.

Variantes : si l'offre de base est d'abord proposée : toute variante est admise seulement après que chaque entreprise qui fait une proposition réponde au préalable à l'offre de base.

A l'issue de l'ouverture des plis, la Commission d'Appel d'Offres procédera à l'évaluation des offres. Cette évaluation comprend les étapes suivantes : 1- examen des critères administratifs ; 2- l'analyse des capacités techniques et enfin pour les premiers ayant une note supérieure à 70 les offres financières.

F. Attribution du marché

Attribution

Méthode de pondération : La méthode de pondération utilisée est la suivante :

- 1 Analyse des offres techniques en fonction du tableau de notation ;
- 2 Ouverture des offres financières des entreprises ayant une note supérieure à 70 dans la première évaluation ;
- 3 Appréciations des notes des entreprises avec selon la formule $(0.6 \times X_{nt} + 0.4 \times X_{nf})$

Méthode de moins disant : **Non**

Une attention particulière sera accordée à la proposition technique chiffrée par le soumissionnaire : le comité d'analyse se donne le droit de rejeter à ce niveau d'analyse toute offre chiffrée qui ne répond pas au besoin technique spécifié dans ce dossier de consultation.

G. Garantie de bonne exécution : La garantie de bonne exécution sera une garantie bancaire sous forme de caution dont le montant sera égal à *Trois pour cent (3 %)* du montant du marché.

Cette garantie doit être émise par une banque agréée par le Ministère de l'économie et des finances.

Critères d'appréciation des offres

Tableau des Notes affectées aux critères et Qualification

Les offres dont l'évaluation se soldera par une note globale inférieure à 70 seront éliminées.

ENTREPRISE :

		DESIGNATION DES PIECES ET JUSTIFICATIFS A PRODUIRE	NOTE PARTIELLE	Totale
1		Capacités administratives		/19
	1	La lettre d'engagement	/1	
	2	Déclaration de Société/Pouvoir du soumissionnaire	/2	
	3	Adresse, téléphone télécopie et situation géographique	/1	
	4	Ensemble des composantes du DAO paraphés et signés avec cachet	/2	
	5	Attestations CNPS et régularité fiscale en cours de validité	/4	
	6	Caution de soumission	/3	
	7	Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle + engagement tous risques chantier	/3	

	8	Présentation du dossier (original + copies exigées reliées)	/3	
2		Capacité Financières		/6
	9	Bilan des trois dernières années		
		Chiffres d'affaires		
3		Capacité techniques		/75
	10	Liste du Personnel affecté au projet: Cadres et Agents de Maîtrise	/3	
	11	CV et diplômes certifiés conforme du personnel affecté au chantier	/12	
	12	Certification du prestataire à la solution proposée	/10	
	13	La liste du matériel	/5	
	14	Certification du personnel à la solution proposée	/10	
	15	Certificats de bonne fin d'exécution liés aux expériences d'installation de téléphonie IP	/15	
	16	Planning détaillé et signé	/10	
	17	Méthode de réalisation du projet	/10	
		TOTAL GENERAL		/100

II Mode d'évaluation

L'évaluation sera effectuée pour chaque lot.

1. Capacité administrative

Les pièces de conformité sont notées sur 19 points.

Les points sont attribués lorsque les pièces fournies sont correctement remplies et renseignées.

Le registre de commerce doit être en rapport avec l'objet du marché sinon pourrait être rejetée.

La présentation de l'offre est notée sur 3 points. Les deux (3) points sont répartis comme suit : 3 points si le dossier est fourni en trois (3) exemplaires classés et reliés sinon il n'est attribué aucun point (soit 1 point par dossier respectant l'ordre indiqué).

Les autres notations se font sur la base de la conformité des documents transmis :

Nature des documents ;

Période de validité des documents

Signatures autorisés

2.Capacité financière

La capacité financière de l'entreprise sera appréciée à travers les bilans des trois dernières années.

Chaque soumissionnaire devra donc fournir les bilans certifiés des trois dernières années.

3 Capacité technique

3.1 Personnel

Ce poste concerne les Cadres et les Agents de Maîtrises autres que le Directeur ou le gérant de l'Entreprise qui vont intervenir dans la cadre du projet.

Besoins minimum en personnel : 1 Ingénieur en informatique réseau avec connaissance de la téléphonie IP
2 Techniciens supérieurs en informatique ou formation connexe

Les points sont attribués de la manière suivante :

Qualifications sur 6 points

- 1 Ingénieur informaticien ou équivalent : 4points
- 2 Techniciens supérieurs en informatique : 1 points/chacun

NB : Les points ne sont attribués que si les copies certifiées conformes des diplômes et les C.V. sont fournis, Les copies certifiées conformes des diplômes datant de moins de six mois et les CV présentés selon le modèle fourni dans le dossier d'appel d'offres pour les agents d'encadrement.

Expérience professionnelle sur 6 points

La note finale étant la moyenne arithmétique des points obtenus par chaque personnel.

NB : Les points ne sont attribués que si les copies certifiées conformes des diplômes, des certifications et les C.V. sont fournis, Les copies certifiées conformes des diplômes datant de moins de six mois et les CV présentés selon le modèle fourni dans le dossier d'appel d'offres pour les agents d'encadrement.

Expérience professionnelle

- De 5 à 10 ans : 6 points
- De 2 à 5 ans : 3 points
- Moins de 1 ans: 0 points

La note finale étant la moyenne arithmétique des points obtenus par chaque agent.

Les qualifications plus élevées sont admises pour les techniciens et seront appréciées par le comité d'analyse des offres.

Le personnel qui n'a pas de certification dans la solution proposée recevra les 2/3 des points acquis par la formation et l'expérience.

Il est important pour la Banque d'avoir une solution connue par l'installateur pour éviter tout arrêt de service. Mais il est surtout primordial que les ressources soient accoutumées à l'installation, la maintenance sur les types d'équipement avec au moins 3 ans d'expérience. IL est donc recommandé

de proposé parmi les ressources au moins une personne (de préférence l'ingénieur) qui est certifié avec 3 ans d'expérience dans la solution. 5 points sont attribués par ressources certifiées.

3.2 Matériel

Les 5 points sont obtenus lorsque l'ensemble matériel disponible + matériel à acquérir comporte un échantillonnage complet du matériel nécessaire à la réalisation du chantier. La liste de l'équipement du soumissionnaire doit comporter les matériels nécessaires à la réalisation des travaux. Le soumissionnaire fournira en plus tous les renseignements relatifs à la marque, à l'âge et à l'état (nouveau, bon, médiocre ou non disponible). Si plus de la moitié du matériel doit être acquis, 3 points sont retranchés des points précédents.

Aucun point ne sera attribué si le soumissionnaire ne précise et ne justifie que le matériel est sa propriété (facture d'achat, constat d'huissier, carte grise...) ou sera une location (contrat de location, facture pro-forma de location...) Prière renseigner l'annexe 7.

4. Références

4.1 Expérience dans les projets similaires

(Entendez Projets de nature et de complexité comparable dans l'ensemble au Projet objet de l'appel d'offres).

Seules sont prises en compte les références complètes (*montant et nature des Travaux, noms et coordonnées des Maîtres d'Ouvrage ou reconnus comme donneur d'ordre, chef d'entreprise, d'entité d'achat ou de direction informatique, date de réalisation et délai d'exécution*) accompagnées des attestations de bonne exécution des travaux réalisés au cours des trois dernières années.

Soit X chiffre d'affaire cumulé annuel des travaux réalisés par le soumissionnaire dans des domaines de la téléphonie IP ou qui s'apparentent

- 5 points sont attribués par année si $X > ou = A$
- 3 points sont attribués par année si $B < ou = X < ou = A$
- 0 points si $X < B$

A et B étant définis comme suit :

A = ESTIMATION ADMINISTRATIVE (MF CFA)

B = $\frac{1}{2}$ ESTIMATION ADMINISTRATIVE (MF CFA)

4.2 Attestation de bonne exécution

Seules sont prises en compte les trois meilleures attestations de bonne exécution des trois dernières années ayant un rapport avec l'objet de l'appel d'offres.

- 5 points sont attribués par attestation de bonne exécution dont le montant est supérieur ou égal à A.
- 3 Points sont attribués par attestation de bonne exécution dont le montant est compris entre A et B.
- Aucun point n'est attribué si le montant de l'attestation de bonne exécution est inférieur à B

5. Connaissance des lieux - Attestation de visite

Ce point ne sera pas noté mais est réputé être pris en compte par le seul fait de fournir son offre l'entreprise s'engage à prendre connaissance du site et des difficultés liées à la construction de l'ouvrage.

Aucune réclamation ne peut être acceptable par toute entreprise qui soumet une offre dans la visite, elle assume pleinement le risque lié à son choix de faire ou pas la visite.

6. METHODOLOGIE.

6.1 Planning de travail et calendrier du type d'activité

Les 10 points sont attribués si le planning est fourni et conforme

Si le planning n'est pas signé la moitié des points sera attribué. Le planning prendra en compte la commande du matériel, l'installation du call manager, le déploiement des postes téléphoniques, les périodes de test...

6.2 Méthodologie

Les 4 points seront octroyés pour une méthodologie qui explique les démarches mises en œuvre pour le respect du planning pendant les différentes phases du projet.

Pour chaque phase la mise en relief des rôles du personnel affecté vaut la moitié des points. Une méthodologie qui ne met pas en relief le rôle du personnel aura la moitié des points.

- Méthode sur les différentes phases du projet : 2 points
- Interaction des ressources dans la méthode : 2 points

En cas de non-conformité des équipements et logiciel proposés par rapport aux exigences du présent cahier des charges, l'offre de l'Entreprise sera systématiquement rejetée.

La note minimale devant permettre l'ouverture du pli financier de l'Entreprise est fixée à 70 et ce, par variante.

**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION DE
TELEPHONIE SUR IP ET DE COLLABORATION -
CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE
DESCRIPTIF TECHNIQUE**

4 LES SOLUTIONS

La présente consultation a pour objet « **Fourniture et mise en œuvre d'une solution de téléphonie sur IP et de collaboration** ». Elle concerne la mise en place d'un nouveau système de téléphonie sur IP au sein de LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE (BACI) au siège et dans les agences. Les sites concernés dans la première phase du projet sont :

- ❖ Immeuble Atlantique - Siège (Plateau)
- ❖ Immeuble AMCI (Plateau)
- ❖ Un réseau de 30 agences (Abidjan et Province)

Cette consultation concerne :

- ❖ La fourniture et la mise en service de la nouvelle solution de téléphonie sur IP
- ❖ La fourniture et la mise en place d'un système de call center
- ❖ La fourniture d'une solution de facturation

Avant tout accord définitif, ces critères devront être discutés et conjointement approuvés par le soumissionnaire et LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE.

4.21 Périmètre du projet

Le présent projet concerne les différents sites de LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE à Abidjan et en province (Immeuble Atlantique, Immeuble AMCI et 30 agences).

4.22 Caractéristiques générales de la solution souhaitée

La solution de téléphonie sur IP attendue doit avoir les fonctionnalités minimales ci-dessous:

- Assurer le traitement d'appels pour des postes IP, des softphones, des vidéophones et call center.
- Se connecter à travers une passerelle ou de manière native à des accès opérateurs traditionnels ou des accès opérateur IP.
- Assurer une continuité de service en cas de rupture de la liaison entre les différents

sites.

- Tenir compte d'une configuration des serveurs en Failover (redondance).
- Être modulaire et évolutive.

Le soumissionnaire précisera les capacités équipées et câblées offertes en tenant compte de la modularité des cartes. La proposition fera apparaître la capacité extensible sur le système proposé.

4.23 Caractéristiques du gestionnaire d'appel IP

❖ Disponibilité et sécurité du système

Il est attendu que la solution proposée dispose à la base des caractéristiques suivantes :

- Sécurisation optionnelle : alimentation électrique, duplication des redresseurs électriques
- Services de re-routage d'appels en cas de dysfonctionnement d'un poste SIP ou numérique, re-routage vers un n° interne ou externe comme un GSM
- Connexion des gestionnaires d'appels et/ou des passerelles serveurs ToIP sur plusieurs Switchs LAN fonctionnant en partage de charges pour la VoIP.
- Système redondant (Failover)

Le réseau LAN fourni suivra les bonnes pratiques en termes de sécurité (ACL sur switch, limitation de DHCP...)

Des règles de filtrage inter-VLAN devront être programmées pour filtrer les flux entre le réseau data et le réseau Voix.

La solution devra également :

- S'intégrer dans une architecture sécurisée avec stateful firewall pour filtrer les flux
- S'intégrer dans un système d'authentification de type 802.1X pour les terminaux
- Les terminaux seront authentifiés vis-à-vis du serveur d'appel en MD5
- Les usagers des terminaux devront s'authentifier vis-à-vis du serveur de ToIP
- Les communications transitant de terminaux SIP à terminaux SIP et entre

terminaux SIP et passerelles, seront chiffrables

- Les administrateurs devront s'authentifier vis-à-vis de l'application d'administration, ils auront accès à tout ou partie de l'installation. Les différents profils d'opérateurs et administrateurs devront être décrits dans l'offre technique.
- Les téléchargements des configurations et des firmwares seront signés.

Dans le cas d'une solution comprenant des passerelles, les flux d'administration et de téléphonie pourront être routés via des accès Ethernet spécifiques.

❖ **Fonctionnalités téléphoniques du gestionnaire d'appel**

Le système devra au minimum être capable d'assurer les fonctionnalités ci-dessous :

- Connexion à une offre opérateur traditionnel RNIS / Analogique
- Connexion aux réseaux opérateurs IP de type SIP au travers d'opérateurs alternatifs.
- Le gestionnaire d'appel devra permettre aux sites distants de continuer à fonctionner en cas de l'indisponibilité du site siège (central).
- Le gestionnaire d'appel devra pouvoir assurer un réacheminement des appels sortants qu'il s'agisse de faisceaux traditionnels ou de faisceaux IP en cas de congestion.
- Le gestionnaire d'appel devra pouvoir assurer une fonction de Least Cost Routing en fonction du numéro appelé que ce soit en IP ou en technologie traditionnelle.
- Système évolutif fonctionnant dans une architecture centralisée
- Fonction de traitement des appels avec plan de numérotation centralisé
- Service de messagerie instantanée et présence
- Fonctionnalité d'administration centralisée
- Messagerie vocale intégrée
- Supportant les fonctionnalités de visio-conférence point à point
- Redondance des applications
- Compatible annuaire LDAP, LDAP over SS
- Appels simples
- Appel d'urgence

- Appel par le nom
- Multi ligne (dépend du téléphone)
- Numéro abrégé
- Affichage du nom et numéro de l'appelant
- Mise en attente
- Parcage, reprise
- Transfert d'appel
- Renvois
- Rappel automatique
- Conférence
- Ne pas Déranger
- Va et vient
- Interception
- Fonction Bis
- Login/logout
- Groupements d'appels
- Groupes d'intercom
- Supervision
- Guides vocaux
- Présence et numéro unique
- Poste opérateur
- Service jour/nuit, blocage d'appel selon l'heure du jour ou le jour de la semaine, blocage par numéro entrant
- Service jour/nuit, blocage d'appel selon l'heure du jour ou le jour de la semaine, blocage par numéro entrant
- Serveur vocal interactif
- Gestion de files d'attentes, avec messages de présentation et de patience
- Capacité du système : nombre d'utilisateurs, nombre d'appels simultanés, nombre/type de lignes

❖ **Fonctionnalités call-center du gestionnaire d'appel**

Le système proposé devra supporter la fonctionnalité de call center avec les caractéristiques ci-dessous :

- 10 agents dans un premier temps. Une éventuelle évolution des agents est à prendre en compte
- Évolutif, simple et facile à déployer
- Sécurisé avec possibilité de haute disponibilité
- Gestion des files d'attente
- Support de la voix, de la vidéo, de l'email, du chat et des réseaux sociaux
- Moteur de script d'appel permettant des intégrations avec des bases de données, des applications Web et des API REST
- Un bandeau agent et superviseur web, Finesse
- Un outil de rapports Web avancé
- Supervision temps-réel
- Interfaces administrateur
- Écoute discrète
- Compatible avec une application CRM qui pourra remonter une fiche clients (avec les informations de noms, contact, actions menées, ...) lors de la réception d'un appel.

Les agents utiliseront des applications logicielles (à installer sur les pc) pour émettre / recevoir les appels. Des casques USB très performants sont à prévoir pour l'utilisation des softphones

4.24 Téléphones IP

Le système devra pouvoir reprendre, dans la mesure du possible les téléphones IP déjà fonctionnels à la BACI.

Les téléphones proposés dans le cadre de ce présent appel d'offre doivent avoir les fonctionnalités suivantes :

- Touche de prise de ligne (lumineuse)
- Touche personnalisable (raccourci, supervision, fonction téléphonique, présence...)
- Touches interactives (Softkeys) fournissant les fonctions téléphoniques
- Touches de services (messagerie vocale, journaux d'appels, configuration du téléphonique)
- Mode mains libres
- Ajustement du volume

- Coupure micro
- Mode casque
- MWI (led rouge indiquant un nouveau message vocal)
- Camera intégrée (pour les directeurs)
- Modules d'extension de touches (pour les directeurs, le standard)
- Quantité des IP Phones : 500 dont 05 Top Management, 25 pour les directeurs et 05 pour les standardistes et 465 postes basiques

4.25 Système de taxation

Le système de taxation devra respecter les caractéristiques ci-dessous :

- Système de taxation logiciel, moderne et évolutif
- Supporté par le système de téléphonie proposé
- Fonction de sécurité avec verrouillage des téléphones pour éviter les appels abusifs
- Gestion des quotas téléphoniques

4.26 Prestation de services attendues

Le soumissionnaire doit indiquer un planning de travail et une méthodologie de conduite du projet. Pour chacune des phases de mise en place de la solution, il doit préciser les ressources humaines nécessaires, internes à la BACI et celles du soumissionnaire. Ces ressources doivent être réparties par domaine (analyse de l'existant, ingénierie, mise en œuvre, ... etc.) en nombres et en compétences.

Le prestataire aura à sa charge toutes les tâches de gestion et de direction requises par le projet.

Il devra décrire de façon détaillée dans son offre technique la méthodologie qu'il propose pour la conduite du projet en précisant notamment :

- Les divers comités à mettre en place pour le suivi du projet ainsi que les tâches qui leur sont dévolues ;
- Les phases du projet, les facteurs clés de succès, les prérequis, les résultats et les livrables de chaque phase ;
- Les concepts et les méthodes utilisés pour la conduite du projet et pour la présentation des résultats ;
- Le chronogramme d'affectation du personnel des différentes catégories ;
- Le planning d'exécution des différentes prestations ;

- Le plan d'assurance qualité.

Le prestataire s'engage à donner suite à toute demande d'information permettant à LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE d'assurer le contrôle du projet. Le prestataire, de façon générale, est tenu d'informer LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE de tout événement ou circonstance de nature à remettre en cause les délais assignés au projet, en vue de permettre le déclenchement d'actions correctives.

4.27 Livrables attendus

Le prestataire devra présenter avant le démarrage de la mission un plan d'audit détaillé ainsi qu'un planning définitif.

Le prestataire décrira les dispositions d'assurance qualité qu'il se propose d'adopter pour la réalisation des différentes étapes de la prestation. Chaque étape sera présentée sous forme d'une démarche, découpée en phases ou étapes qui seront décrites en termes de :

- Éléments en entrée
- Objectifs poursuivis
- Tâches effectuées, acteurs impliqués, charge de ces tâches, dimensionnement en charges et délais ;
- Livrables (documents) ;
- Modalités et délais de validation des livrables.

L'ensemble de ces dispositifs sera décrit dans un plan d'assurance qualité fournis par le prestataire et soumis à l'approbation de LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE, préalablement à sa mise en œuvre. Sa finalisation pourra avoir lieu en début d'intervention.

A la fin de la mission, un document de synthèse final ou rapport d'audit définitif doit être livré regroupant toutes les tâches effectuées et décrivant les problèmes rencontrés ainsi que les recommandations, les procédures d'audit et les conclusions.

Ce rapport final d'audit couvrant les différents aspects spécifiés dans le descriptif technique de l'appel d'offre, et qui devra comprendre au minimum les sections suivantes :

- Un rapport de synthèse, destiné au management, qui inclura d'une manière claire les importants résultats, un résumé succinct des importantes mesures organisationnelles et techniques préconisées dans l'immédiat et sur le moyen terme, et un relevé exhaustif de toutes les insuffisances et faiblesses constatées ;
- Une section relative à l'audit technique, indiquant les vulnérabilités existantes et leur impact, et le détail des travaux de test et d'analyse effectués avec la preuve en les ordonnant selon leur sévérité, et en incluant les recommandations pour les corriger dans l'immédiat.
- Une section relative au plan d'action et stratégie de sécurité à appliquer sur le court terme, afin de pallier aux failles et insuffisances décelées.

Tous les documents concernant le projet ne peuvent être reproduits et/ou diffusés sans l'autorisation écrite préalable de LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE qui en devient propriétaire.

4.28 Profil des intervenants

Il est attendu du soumissionnaire de présenter une équipe constituée au minimum des profils ci-dessous :

- Un ou plusieurs consultants spécialisés dans les systèmes de téléphonie IP et VOIP justifiant au moins de 5 ans de gestion et mise en œuvre de projets similaires.
- L'équipe proposée par l'entreprise pour la mise en œuvre du projet devra être certifiée sur la solution proposée (au moins un membre de l'équipe projet). Le membre de l'équipe projet certifié devra justifier d'au moins 3 ans de mise en œuvre de projet similaire avec la solution proposée.
- L'entreprise devra avoir une bonne expérience dans la mise en œuvre de projets similaires

Le soumissionnaire doit inclure les éléments de justification de l'expérience et de la qualification pour ce genre de projet (CV, Certificat, Attestation, etc.)

ANNEXES

Annexe 1 : Modèle de déclaration sur l'honneur

Annexe 2 : Modèle d'acte d'engagement

Annexe 3 : Modèle de cautionnement provisoire

Annexe 4 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe 5 : Modèle de soumission (uniquement dans l'offre financière)

Annexe 1

**MODÈLE DE DÉCLARATION
SUR L'HONNEUR**

Je soussigné
Nom, Prénom

Qualité.....

Agissant au nom et pour le compte de (raison sociale de l'Entreprise)

.....

Inscrite au registre de commerce de

Sous le N°

Affiliée à la CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE sous le N°..... et à la TVA
sous le N°.....

Titulaire du compte (bancaire)..... (Celui de
l'Entreprise).

Faisant élection de domicile à.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par (décision du conseil d'administration, délégation,
etc.)

Déclare

Appartenir à l'une des professions dont relèvent les prestations relatives à l'acquisition de logiciel
et de prestations informatique pour la solution d'ordonnancement objet du cahier des charges de
LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE.

Que je ne représente pas plus d'un concurrent dans le présent appel d'offres.

Que les risques découlant de mon activité professionnelle sont couverts par une police d'assurance
dans les limites et conditions prescrites par le cahier des prescriptions spéciales de l'appel d'offres.

Que je ne suis pas en liquidation judiciaire, ni en redressement judiciaire.

Que je suis en situation fiscale régulière.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

FAIT A..... LE

(Signature et cachet de l'Entreprise)

Annexe 2

MODÈLE D'ACTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné, (Nom, Prénom, Qualité)
Agissant au nom et pour le compte de (raison sociale de l'Entreprise)
....., inscrite au registre de commerce de sous le
N°....., affiliée à la Caisse Nationale de Protection Sociale(CNPS) sous le
N°..... et à la TVA sous le N°.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés, faisant élection de domicile à

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du projet et du cahier des charges concernant la
fourniture et l'installation de Téléphonie IP, faisant l'objet de l'appel d'offres du
.....

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma seule responsabilité, la nature, l'importance,
les conditions et difficultés d'exécution des travaux pour avoir examiné, en totalité et en détail, les
pièces du dossier,

Je remets, revêtu de ma signature, ma soumission et m'engage à fournir et à installer la solution de
téléphonie IP conformément au Cahier des Charges moyennant les prix que j'ai établis moi-même

LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE se libérera des sommes dues par chèque ou
par virement selon les modalités qui sera convenu à la fin du processus d'adjudication.
N°.....

FAIT à..... le
(Signature et cachet de l'Entreprise)

CAUTION PROVISOIRE

Nous soussignés,, Société anonyme au capital deFCFA, dont le siège est à.....représentée par

Vu l'appel d'offres n°..... en date du relatif à,

Déclarons expressément par la présente nous constituer à l'égard de LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE, caution solidaire de (nom de l'entreprise), soit la somme de..... **(en lettre FCFA)**

Nous nous engageons irrévocablement à verser le montant de ladite caution à concurrence d'un montant de (en chiffres et en lettres), intérêts, frais et accessoires en sus à première demande de LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE en cas :

- D'abandon des travaux par (nom de l'entreprise)ou toute autre faute imputable à ce dernier.
- De liquidation judiciaire ou amiable de (nom de l'entreprise)

Nous nous engageons en outre à ne soulever aucune explication du moyen de quelque nature que ce soit pour différer le paiement.

Fait à le

(Nom de l'établissement bancaire et signature
Avec cachet)

Annexe 4

MODÈLE DE CAUTION DÉFINITIVE

Nous soussignés, la Banque, Société anonyme au capital de
..... FCFA,
dont le siège est à..... représentée par
Vu le contrat conclu entre LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE et (Nom et adresse
de l'Entreprise)ayant pour objet l'acquisition et l'installation des
Téléphonie IP

Vu l'appel d'offres n°..... en date du d'un montant global de
(en chiffres et en lettres) relatif à
l'acquisition d'une solution de Téléphonie IP Déclarons expressément par la présente nous
constituer à l'égard de la BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE, caution solidaire de (nom de
l'Entreprise).....à
concurrence de 3 % du montant du dit-marché , soit la somme de (en chiffres
et en lettres).....
Intérêts, frais et accessoires en sus.

Nous nous engageons irrévocablement à verser le montant de ladite caution à concurrence d'un montant
de
(en chiffres et en lettres)....., intérêts, frais et accessoires en
sus à première demande de LA BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE en cas :

- D'abandon des travaux par (nom de l'Entreprise)ou toute autre faute
imputable à ce dernier.
- De liquidation judiciaire ou amiable de (nom de l'Entreprise)

Nous nous engageons en outre à ne soulever aucune explication du moyen de quelque nature que
ce soit pour différer le paiement.

FAIT a le
(Nom de l'établissement bancaire et signature avec cachet)

Annexe 5

LETTRE DE SOUMISSION

Lettre de Soumission

Date..... ; AO Numéro.....

À : *monsieur le*
Directeur Général de la Banque Atlantique Côte d'Ivoire

Nous,..... les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'Appel d'Offres, y compris l'additif/ les additifs numéros: [Numéro de l'appel d'offres, ainsi que les numéros des additifs]; et n'avons aucune réserve à leur égard ;

Nous nous engageons à exécuter et achever conformément au Dossier d'Appel d'Offres et aux Cahiers de Charges la fourniture et l'installation de la téléphonie IP telle que définie, pour un montant de(.....) :

Dans un délai de 3 mois.

- b) Les rabais offerts et les modalités d'application des dits rabais éventuels seront définies
- c) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à la clause 2.11, cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- d) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir un cautionnement définitif du marché conformément aux clauses définies au point 2.14.
- e) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à la clause 2.5 du règlement de la consultation.
- f) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.
- g) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.
- h) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenu d'accepter l'offre évaluée la moins-disante, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom M.

En tant que *titre*

Signature

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de l'entreprise

.....

En date du 2019

Annexe 6

EXPERIENCE DES TRAVAUX REALISES

TRAVAUX NEUFS et MAINTENANCE

Années	Nature et description de la prestation : type de travaux **	Nom du client	Date d'achèvement	montant	Part Propre

** le soumissionnaire en plus de la description devra préciser s'il s'agit de travaux neufs ou de la maintenance.

